

OCTOBRE 2024 à FEVRIER 2025

** **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr*

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.



Tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée. Il s'agit des dossiers :

- incomplets : rubriques non complétées et/ou pièces manquantes,
- pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle et / ou une reprise-crédation d'entreprise.

Délais de dépôt :

↓	Date limite de dépôt du dossier complet				
	29 AOÛT 2024	26 SEPTEMBRE 2024	24 OCTOBRE 2024	21 NOVEMBRE 2024	19 DECEMBRE 2024
Commission paritaire d'instruction régionale					
	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DECEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER 2025

*NB : En cas de refus de financement de la Commission paritaire d'instruction régionale, vous avez la possibilité de faire une demande de recours auprès de la commission recours depuis votre espace personnel – rubrique « Mes dossiers - loupe – recours » dans un **délai de 2 mois suivant la date d'envoi de la notification de la décision.***